

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1975)

Rubrik: Asie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activités conventionnelles et extra-conventionnelles

Une partie des activités du CICR en 1975 ont été conduites en faveur des victimes de conflits armés internationaux, dans lesquels l'ensemble des dispositions des quatre Conventions de Genève étaient applicables.

Le CICR est également intervenu dans des situations de conflits armés non internationaux, offrant ses services aux parties, comme l'y autorise l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève. Ces offres de services, dont l'acceptation par les parties à un conflit ne revêt pas un caractère obligatoire, ont été, en règle générale, bien accueillies par les autorités gouvernementales intéressées. Ces dernières ont fourni aux délégués de l'Institution diverses facilités, leur permettant ainsi d'apporter protection et assistance aux victimes de ces guerres civiles.

Enfin, le CICR a développé une importante activité extra-conventionnelle en faveur de détenus politiques, se fondant notamment sur son droit d'initiative universellement reconnu.

Il faut toutefois relever que cette dernière action, qui vise des objectifs purement humanitaires, n'est pratiquement possible qu'à la suite d'accords ad hoc passés, à bien plaisir, entre les autorités gouvernementales intéressées et le CICR.

En outre, les visites aux détenus politiques donnent lieu à des rapports confidentiels adressés aux seules autorités détentrices, alors que les visites faites aux prisonniers de guerre, protégés par la 3^e Convention de Genève, font l'objet de rapports remis simultanément aux Puissances détentrices et d'origine.

Pour l'ensemble de l'année, l'assistance aux familles de détenus a représenté une dépense globale de 1 336 000 francs suisses.

Agence centrale de recherches

Le traitement des informations par le bureau de l'Agence centrale de recherches à Santiago (voir page 31) a été simplifié, celui-ci s'étant davantage déchargé de ses tâches sur l'Agence centrale à Genève pour se concentrer sur des activités répondant à des besoins à court terme.

Contacts de la délégation

Dans le cadre de ses activités, la délégation a maintenu d'étruits contacts tant avec les autorités qu'avec les organisations associées à ses actions d'assistance. Parmi ces dernières, citons le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), la Comisión de Ayuda a los Extranjeros (CALEX), la Fundación de Ayuda social de las Iglesias Cristianas (FASIC), les Eglises, Caritas et, bien entendu, la Croix-Rouge chilienne.

Situation financière

Grâce au solde reporté de l'exercice 1974 (592 000 francs suisses), à de nouvelles contributions (1 086 000 francs suisses)

(voir tableau p. 56) et à une attribution du fonds spécial pour actions en cours (77 500 francs suisses), l'action Chili a disposé en 1975 d'une somme de 1,75 million de francs suisses. Les dépenses s'étant élevées à 1 683 700 francs, l'année s'est terminée avec un solde disponible d'environ 72 000 francs.

ASIE

Indochine

Le 25 mars 1975, le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge lancent un appel conjoint, sollicitant des fonds et des dons en nature pour un montant global de 5 millions de dollars. Depuis plusieurs jours, les nouvelles les plus alarmantes viennent du Vietnam et du Cambodge.

Devant la rapide aggravation de la situation, le CICR et la Ligue lancent, le 3 avril, un appel complémentaire aux Gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Nouvel objectif: 35 millions de dollars, soit 87,5 millions de francs suisses, devant servir à couvrir les besoins humanitaires les plus urgents (abris, nourriture, médicaments, vêtements) pendant 3 mois.

A Genève, le Groupe opérationnel pour l'Indochine (GOI), organe conjoint Ligue-CICR pour la coordination des opérations de la Croix-Rouge en Indochine, créé en 1972 (voir Rapport d'activité 1972, pages 50-51), est remplacé, le 1^{er} avril, par un

dispositif plus étendu, qui prend le nom de *Bureau Indochine (INDSEC)*.

Placé sous la surveillance et la direction de responsables du CICR et de la Ligue, ce groupe de travail reçoit pour mission d'assurer la coordination et la conduite de l'opération internationale de secours de la Croix-Rouge, dont la responsabilité finale incombe au CICR.

Le champ d'action du *Bureau Indochine* s'étend également au Cambodge, où la situation évolue aussi très vite, et à la Thaïlande, qui voit affluer les réfugiés, sans oublier le Laos.

Vietnam

Au début de 1975, le CICR traite avec trois entités: la République démocratique du Vietnam (RDVN), le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam (GRP) et la République du Vietnam (RVN).

En RVDN, se poursuit en particulier l'exécution du programme de construction d'habitations préfabriquées, financé (6,6 millions de francs suisses en 1974) par la Croix-Rouge internationale (GOI).

En RVN, un délégué du CICR, accompagné d'un médecin, visite 1 228 prisonniers de guerre à Can Tho, tandis qu'un autre médecin coordonne et supervise un programme d'aide médico-sociale destiné principalement à des orphelins, des enfants handicapés ou des invalides, et financé par le CICR. Au surplus, la Croix-Rouge internationale assiste la Société nationale dans ses programmes d'aide aux personnes déplacées.

Par ailleurs, le CICR maintient le contact avec le GRP, auquel la Croix-Rouge internationale a poursuivi, en 1974, l'envoi d'équipements devant permettre la création d'un hôpital de 250 lits.

Les premiers appels à l'aide

Dans la situation catastrophique qui prévaut à fin mars, la Croix-Rouge du GRP — dont le président, le Dr Nguyen Van Thu, a été reçu le 19 mars au siège du CICR à Genève — formule une demande d'assistance en faveur de 6 millions de personnes, dont 1 million ont été récemment déplacées. Les secours alimentaires qu'elle demande représentent une valeur de 5 millions de francs suisses.

De son côté, la Croix-Rouge de Saïgon lance à la Croix-Rouge internationale un appel (fondé sur une évaluation conduite par les délégués de la Croix-Rouge internationale) pour le financement d'un plan opérationnel prévoyant la prise en charge, pendant 3 mois, de 100 000 familles (500 000 personnes) privées de ressources. Coût: 5 millions de francs suisses.

Sans attendre que ses appels du 25 mars et du 3 avril aient porté leurs fruits, la Croix-Rouge internationale fait droit à ces

deux requêtes et des fonds importants sont transférés à la Croix-Rouge de Saïgon, comme à celle du GRP, pour des achats immédiats de secours sur place.

Puis le *Bureau Indochine* organise l'achat, le rassemblement et l'acheminement de plus de 20 000 tonnes de secours alimentaires, vestimentaires et médicaux.

Les zones du Sud-Vietnam passées sous contrôle des forces révolutionnaires n'étant pas accessibles, les autorités de la RVDN autorisent le transit des secours par leur territoire.

Le 23 avril, le DC-6 de la Croix-Rouge internationale commence des navettes entre Vientiane (Laos) et Hanoï. Un délégué du CICR, agissant pour le compte d'*INDSEC*, est invité à s'établir dans la capitale nord-vietnamienne pour assurer la liaison avec les autorités de la RVDN et la représentation spéciale du GRP.

Outre ces contacts avec le GRP à Hanoï, la Croix-Rouge internationale est en relation permanente à Genève avec le *Bureau de Liaison du GRP*, ouvert le 16 janvier 1975.

Des plans rapidement dépassés

En avril, qu'il s'agisse des zones GRP ou des territoires encore sous contrôle de Saïgon, les plans opérationnels sont dépassés à peine établis.

Selon les spécialistes envoyés par le *Bureau Indochine* à Saïgon à mi-avril, ce n'est plus 5 mais 30 millions de francs qui sont nécessaires pour venir en aide aux victimes dans cette partie du pays.

Pour sa part, la Croix-Rouge du GRP fournit une nouvelle liste de besoins, pour un total de 38 millions de francs suisses. Le matériel médical et sanitaire, de même que les secours alimentaires, en constituent l'essentiel, mais la demande porte également sur la fourniture de matières premières (coton brut, fil synthétique, tissu) devant permettre aux Vietnamiens de fabriquer eux-mêmes quelques équipements de première nécessité, notamment des vêtements et des imperméables, indispensables à la veille de la saison des pluies.

Pour financer ces programmes, 30 pays (Gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge) et divers autres donateurs ont annoncé, au 25 avril, des dons en espèces pour 37,5 millions de francs suisses. A la même date, les dons en nature se chiffrent à 4,5 millions de francs.

Les derniers jours de la guerre

Sur le terrain, les équipes de la Croix-Rouge nationale déploient une activité intense. Chaque jour, quarante camions chargés de secours partent de Saïgon en direction des provinces encore accessibles. Des distributions d'eau et de nourriture sont organisées sur les routes encombrées par le flot de ceux qui fuient les combats. D'autres secours sont acheminés par mer et par air et, dans certains cas, parachutés à des groupes de civils isolés.

Autour de Saïgon et dans les provinces voisines, des dizaines de camps — on en compte 54 à mi-avril — se sont créés, totalisant une population déplacée de plusieurs centaines de milliers de

personnes. Une vingtaine de camps se localisent dans la seule région de Vung Tau, à quelques dizaines de kilomètres à l'est de Saïgon.

Sur l'île de Phu Quoc, au large des côtes vietnamiennes (ouest), des milliers de personnes en quête d'abri remplacent les prisonniers libérés au lendemain des Accords de Paris. A mi-avril, elles sont déjà 50 000 réparties en 14 camps. Onze médecins, une vingtaine d'infirmières et 127 secouristes de la Croix-Rouge nationale s'occupent de cette population déchirée. D'autres médecins, infirmières et secouristes sont à l'œuvre à Long-Binh, An-Loï, Phuoc-Tuy, Binh-Tuy, Long-Dien, Chi-Linh, Long-Haï, Long-Hoa, Bau-Sen, Trang-Bom, Long-Khanh, An-Loc, Ben Binh-Dong, et dans d'autres villes encore.

La neutralité de la Croix-Rouge respectée

Le 30 avril, les forces révolutionnaires entrent à Saïgon, où se trouve toujours la délégation du CICR et de la Croix-Rouge internationale (5 délégués du CICR et 1 délégué de la Ligue).

La délégation de Saïgon a pris des dispositions pour créer, en cas de combats dans la ville, une zone sanitaire et de sécurité.

Deux bâtiments — le siège de la délégation du CICR et celui de la Société nationale — situés exactement en face l'un de l'autre dans la Rue de la Croix-Rouge, sont ainsi neutralisés le 29 avril. Cette mesure ne fait toutefois pas l'objet d'une proclamation officielle.

Entre le 29 et le 30, une soixantaine de blessés et malades y reçoivent des soins. Les deux bâtiments accueillent également des orphelins et des enfants perdus, ainsi que des personnes sans ressources.

Aucun geste hostile n'est commis contre les deux zones sanitaires et de sécurité, qui sont également préservées d'actes de pillage.

Au lendemain du 30 avril

Au moment où les forces révolutionnaires pénètrent dans Saïgon et où la République du Vietnam (RVN) devient la République du Sud-Vietnam (RSVN), trois problèmes se posent à la délégation de la Croix-Rouge internationale :

- établir au plus tôt le contact avec les nouvelles autorités (jusqu'alors tenues au courant des activités de la délégation, via les représentations du GRP à Genève et à Hanoï),
- parer, en collaboration avec la Société nationale, aux besoins les plus pressants avec les stocks disponibles,
- redéfinir, avec les autorités et la Société nationale, l'aide de la Croix-Rouge internationale à moyen terme.

Les premiers contacts sont pris au début de mai. Puis des relations régulières s'établissent avec le Dr Nguyen Van Thu, président de la « Croix-Rouge de libération du GRP », devenue la Croix-Rouge de la République du Sud-Vietnam, membre de plein droit de la Croix-Rouge internationale.

Parer aux besoins les plus pressants est le deuxième objectif. Aussi la délégation poursuit-elle son assistance aux victimes. Assistance médicale aux blessés, dispensée par le médecin de la délégation avec le concours de secouristes de la Croix-Rouge locale, assistance alimentaire aux personnes déplacées, errant sur les routes, ne sachant où aller ou commençant à prendre le chemin du retour vers leurs villages.

Pour des raisons de sécurité, les nouvelles autorités restreindront ensuite les possibilités de déplacement au territoire de la ville de Saïgon-Hô Chi Minh.

Secours: une nouvelle forme d'aide

Un mois exactement après la prise de la capitale sud-vietnamienne, les nouvelles autorités accueillent à Saïgon-Hô Chi Minh-Ville une délégation composée de représentants de la Croix-Rouge internationale, de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour le secours à l'enfance) et du HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés). Cette délégation humanitaire est officiellement invitée pour étudier la poursuite de l'assistance internationale, ce qui répond à la troisième préoccupation de la délégation.

L'établissement progressif d'une administration sur l'ensemble du territoire a permis aux autorités de la République du Sud-Vietnam de mieux cerner la réalité des besoins. Ils restent considérables, particulièrement dans les domaines alimentaire et médical. Il faut, entre autres, poursuivre l'assistance aux innombrables personnes déplacées et réorganiser les structures médicales pour les rendre accessibles à tous.

S'y ajoute le chômage. Une contribution à la solution du problème est de faire fonctionner certaines industries de transformation pour produire des biens et des denrées de première nécessité. C'est ici que l'assistance de la Croix-Rouge prend une forme nouvelle. En fournissant au Vietnam du coton brut, du fil synthétique et du tissu, la Croix-Rouge internationale permet à la Société nationale de vêtir les déshérités. En lui offrant des produits chimiques de base, elle contribue à la relance de l'industrie pharmaceutique nationale, avec le double avantage de créer des emplois tout en produisant des médicaments à bon compte. Le lait en poudre lui-même est transformé sur place en lait concentré, qui va permettre de nourrir les enfants.

Il convient de préciser qu'au Vietnam, au Nord comme au Sud, la Croix-Rouge nationale est l'un des pivots du développement médico-social. Par le truchement de ses jeunes membres, elle pénètre jusque dans les foyers pour inculquer et faire respecter les règles d'hygiène, par exemple.

A côté de cette nouvelle voie, la Croix-Rouge internationale continue aussi son aide dans les domaines plus traditionnels. Des milliers de tonnes de vivres sont acheminés par bateau à Danang, puis à Saïgon.

Affrété à partir du 25 avril, un cargo de 1 000 tonnes effectue six voyages entre Singapour, Danang et Saïgon.

D'abord admis seulement à Hanoï, le DC-6 de la Croix-Rouge internationale est autorisé à se rendre à Saïgon en juin. Au total, cet appareil accomplit 56 vols vers Hanoï et Saïgon au départ de Bangkok, Singapour et Vientiane, transportant plu-

sieurs centaines de tonnes de secours d'urgence, alimentaires et médicaux.

Tous ces secours parviennent aux destinataires par le canal de la Croix-Rouge de la République du Sud-Vietnam, qui fournit au *Bureau Indochine* les rapports de distributions. A fin décembre, ces rapports indiquent que le total des personnes assistées est de 820 000, soit 135 000 familles.

A la même date, la Croix-Rouge internationale a reçu au total 75 millions de francs suisses de contributions (Gouvernements, Sociétés nationales et divers) dont 43 millions en espèces. L'aide déjà parvenue au Vietnam à fin 1975 représente une valeur globale de 31,5 millions de francs.

Activités médico-sociales après le 30 avril

Si l'assistance directe des délégués de la Croix-Rouge internationale aux victimes du conflit doit être interrompue une quinzaine de jours après l'entrée à Saïgon des forces révolutionnaires, certaines activités spécifiques n'en continuent pas moins, avec le consentement des nouvelles autorités.

C'est ainsi que le médecin de la délégation visite régulièrement plusieurs orphelinats, principalement celui de Gô-Vap, pour y donner des soins, veiller à l'application des règles d'hygiène et organiser des vaccinations.

En juin, la délégation ouvre à son siège un dispensaire médical assurant des soins gratuits. Il est principalement fréquenté par les étrangers sans ressources, mais également par des Vietnamiens. Durant ses trois premiers mois d'activité, ce dispensaire traite 286 patients étrangers (11 nationalités), dont 85 enfants jusqu'à 12 ans et 61 patients Vietnamiens, parmi lesquels 11 enfants.

Le sort des étrangers

Une importante préoccupation de la délégation, après le 30 avril, a trait au sort des étrangers encore présents à Saïgon. Ils sont plusieurs milliers, privés de représentation diplomatique, cherchant à regagner leur pays et bientôt à bout de ressources.

Ne sachant où s'adresser, ils défilent à la délégation, qui enregistre leur identité (voir page 31) et communique les listes de noms au Comité des affaires étrangères de Saïgon-Hô Chi Minh-Ville, ainsi qu'à Genève, pour transmission aux pays d'origine.

En outre, le CICR est conduit à offrir une assistance, principalement alimentaire, aux communautés démunies, en attendant qu'une solution soit trouvée pour ceux qui souhaitent quitter le pays.

Plusieurs étrangers sans domicile sont temporairement hébergés par la délégation dans le bâtiment qu'elle occupe.

Rapatriements

Le problème des communautés étrangères désirant être rapatriées trouve un commencement de solution à fin 1975, à la suite de la visite effectuée au Sud-Vietnam, du 28 novembre

au 3 décembre, par le Directeur des Opérations du CICR, également co-directeur du *Bureau Indochine*. Au nom des autorités, la Croix-Rouge de la République du Sud-Vietnam demande officiellement le concours de la Croix-Rouge internationale pour le rapatriement de certaines communautés d'étrangers, principalement composées d'Indiens, de Pakistanais et de Yéménites.

Les deux premiers vols de cette opération sont effectués les 28 et 30 décembre 1975. Ils permettent à 444 Pakistanais de retrouver leur pays, à bord d'un DC-8 63 spécialement affrété.

Enfants vietnamiens évacués vers l'étranger

Au cours des dernières semaines d'avril se déroule un processus — controversé — d'évacuation d'enfants vietnamiens de Saïgon vers l'étranger, principalement les Etats-Unis.

La position du CICR, exprimée notamment dans un télégramme adressé à la Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, est la suivante :

- le CICR, agissant dans le cadre des Conventions de Genève, s'est toujours attaché à prodiguer son assistance médicale et matérielle aux enfants dans leur patrie et dans leur milieu culturel;
- c'est ce que prévoit l'article 24 de la IV^e Convention, qui fixe également les conditions de transfert et d'accueil d'enfants à l'extérieur de leur pays, en cas de guerre *et pour la durée du conflit*;
- considérant que cet article 24 est applicable en l'occurrence, le CICR refuse de donner suite aux demandes d'adoption qu'il reçoit.

Pour permettre le retour éventuel dans leur patrie de ces enfants qui, du reste, ne sont pas tous orphelins, le CICR adresse à la Croix-Rouge américaine des recommandations pour que chaque petit Vietnamiens soit identifié et localisé aux Etats-Unis. Cette précaution s'inscrit dans la procédure habituelle de la réunion des familles.

Le problème reste cependant entier à fin 1975.

Mort accidentelle d'un médecin-chef de la Croix-Rouge suisse et collaborateur du CICR

Un collaborateur du CICR, le D^r Jacob Sturzenegger, 49 ans, a trouvé la mort le 12 mars 1975 dans un accident d'avion survenu au Vietnam du Sud.

Médecin-chef d'une équipe médicale de la Croix-Rouge suisse travaillant à Luang-Prabang, au Laos, le D^r Sturzenegger se rendait à Saïgon, où il devait visiter une nouvelle fois des prisonniers de guerre en compagnie d'un délégué du CICR.

L'avion d'Air-Vietnam qu'il avait pris à Vientiane s'est abattu près du village de Thanh-An, non loin de Pleiku.

La région étant le théâtre d'hostilités à cette époque, l'enquête officielle habituelle n'a pas eu lieu et les causes de la catastrophe n'ont pas été élucidées.

En la personne du Dr Sturzenegger, la Croix-Rouge suisse et le CICR ont perdu un collaborateur éminent, dévoué depuis de nombreuses années à la cause humanitaire. Au cours de sa fructueuse carrière, le Dr Sturzenegger avait occupé plusieurs postes à responsabilité dans des hôpitaux suisses, avant d'accepter des missions qui devaient le conduire notamment au Congo au début des années soixante, puis au Rwanda.

Qu'est-ce que la Croix-Rouge internationale?

L'assistance de la Croix-Rouge en Indochine est, officiellement, une action de la Croix-Rouge internationale, ainsi dénommée parce qu'il s'agit de la conjugaison des efforts du CICR, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil Rouge.

Le vocable Croix-Rouge internationale est couramment employé, à tort, pour désigner le CICR ou la Ligue.

Cambodge

Au début de 1975, d'importantes portions de territoire sont contrôlées par les forces révolutionnaires. Les principales villes du pays demeurent cependant accessibles par avion. La capitale, Phnom-Penh, constitue la cible principale des troupes révolutionnaires.

Les activités de la délégation

La Croix-Rouge internationale est présente de façon permanente à Phnom-Penh, à Kompong-Chhnang (80 km au nord de la capitale) et à Battambang (350 km au nord-ouest de Phnom-Penh). Dans cette dernière ville, la Croix-Rouge a établi une base secondaire d'appui logistique.

L'effectif de la délégation se compose de 34 personnes. Sept délégués sont des envoyés du CICR et de la Ligue, tandis que les équipes médicales et chirurgicales viennent des Croix-Rouges de France, Grande-Bretagne, Belgique, Suède et Suisse. En outre, quelque 90 employés locaux collaborent avec les délégués de la Croix-Rouge internationale.

L'action, placée sous la responsabilité finale du CICR, s'exerce principalement dans les domaines suivants :

- assistance matérielle : quelque 300 000 personnes déplacées, dont 120 000 se sont regroupées à la périphérie de Phnom-

Penh, reçoivent chaque mois des secours alimentaires (riz, poisson séché, sel), ainsi que des vêtements et du savon;

- construction d'abris : la Croix-Rouge internationale finance et supervise la construction et l'entretien d'une vingtaine de camps (dont 14 à Phnom-Penh) destinés au relogement des personnes déplacées;

- assistance médicale : des équipes médicales mobiles assurent des consultations bi-hebdomadaires dans les camps, distribuent du lait et des vitamines, afin de prévenir une malnutrition généralisée chez les enfants; une équipe médicale (1 médecin et 4 infirmières) travaille à Kompong-Chhnang; une équipe chirurgicale (2 médecins et 3 infirmières) travaille à l'hôpital *Preah Keth Mealea*, le plus grand hôpital civil de Phnom-Penh. L'équipe de la Croix-Rouge suisse, spécialisée en pédiatrie, est à l'œuvre à l'hôpital pour enfants *Kantha Bopha*, à Phnom-Penh.

La délégation tente également de mener à bien les tâches conventionnelles. Un bureau local de l'Agence centrale de recherches emploie des Cambodgiens travaillant sous la supervision d'un délégué du CICR. Ce bureau enregistre les disparitions, mais l'absence de tout contact avec la partie adverse limite le champ d'activité (voir page 31).

Depuis janvier, le CICR est à nouveau autorisé à visiter les prisons. Jusqu'en avril, les délégués pénètrent ainsi dans neuf lieux de détention, où ils peuvent s'entretenir sans témoin avec les prisonniers de guerre de leur choix. Des secours sont remis aux prisonniers, parmi lesquels se trouvent des combattants des Forces armées populaires de libération nationale du Kampuchea (FAPLNUK).

Ces multiples activités représentent, au début de 1975, un budget mensuel d'environ 700 000 francs suisses, alimenté par les donateurs (Sociétés nationales, Gouvernements et divers) à travers le Groupe opérationnel pour l'Indochine, puis le Bureau Indochine qui lui succède le 1^{er} avril.

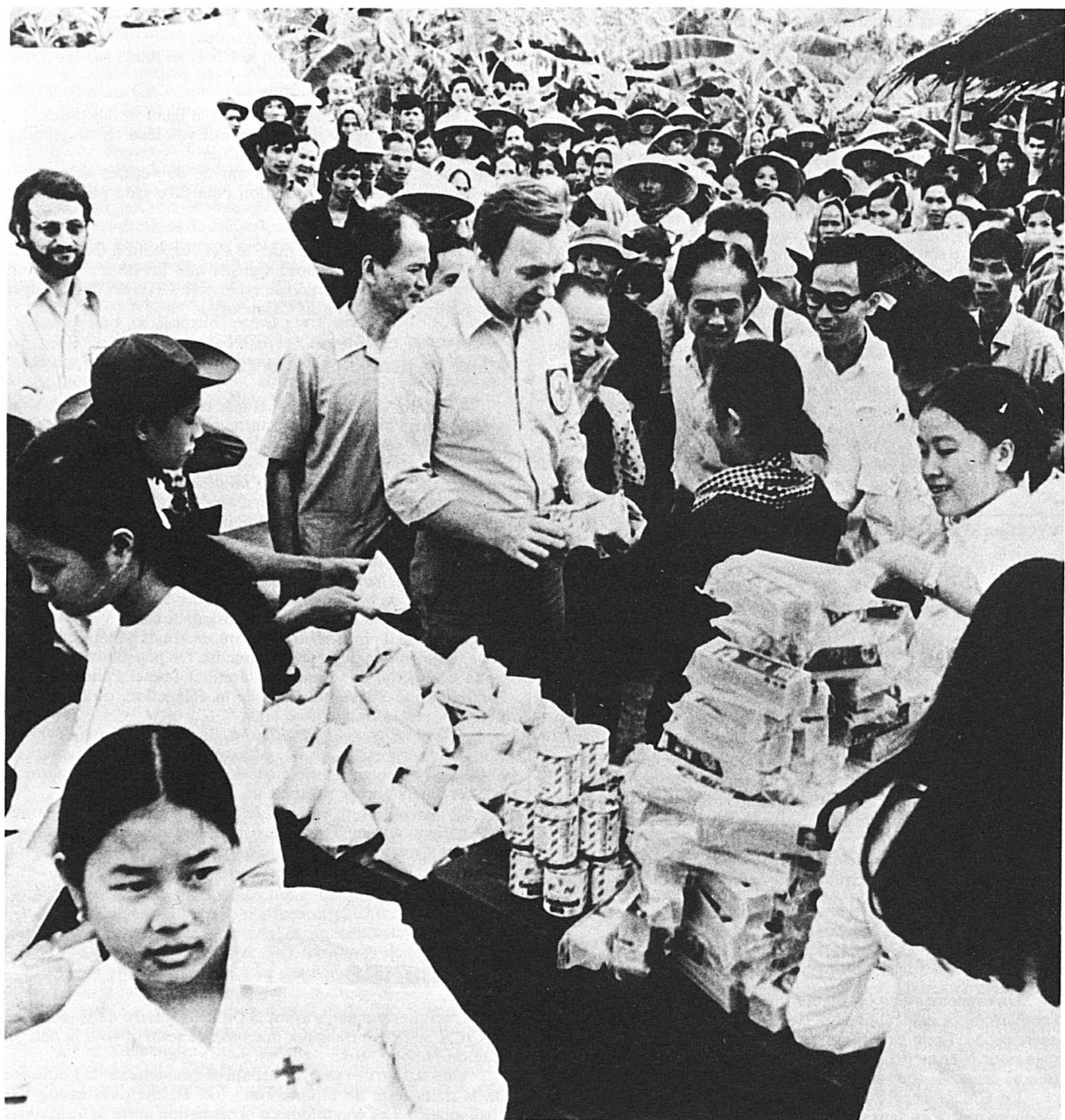
En vertu des principes de la Croix-Rouge, le CICR souhaite toujours apporter protection et assistance à toutes les victimes du conflit, où qu'elles soient, quel que soit le camp auquel elles appartiennent. Cet objectif n'a malheureusement pas pu être atteint, les démarches faites à Paris auprès de la mission du GRUNK (*Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea*) étant restées vaines. Sur le terrain proprement dit, les approches tentées par les délégués n'ont jamais abouti.

La mission du GRUNK à Paris a cependant continué de recevoir régulièrement la liste du personnel de la Croix-Rouge internationale engagé au Cambodge, ainsi que des informations sur les activités de la délégation.

Mars: les événements se précipitent

En mars, les événements se précipitent, marqués par une poussée irrésistible des forces du FUNK (*Front Uni national du Kampuchea*).

Le 14 mars, le CICR reçoit un télégramme de Pékin. Il est signé Norodom Sihanouk, président du FUNK et chef de l'Etat du Cambodge. Evoquant une éventuelle «offensive des forces



armées populaires de libération nationale dirigée contre Phnom-Penh», le Prince Sihanouk demande aux organisations internationales d'évacuer leur personnel, ajoutant que la «sécurité ne peut et ne pourra pas être garantie».

Le CICR, responsable final de l'action de la Croix-Rouge internationale au Cambodge, ne peut ignorer cet appel. Mais il ne peut pas non plus ordonner l'abandon des victimes par ses médecins et délégués. Une réponse dans ce sens est adressée au Prince Sihanouk.

Fin mars, le chef de la délégation décide de réduire le dispositif. Le 3 avril, l'équipe chirurgicale de Kompong-Chhnang regagne la capitale. Le 5 avril, l'équipe suédoise, 5 infirmières et 1 secrétaire sont repliées sur Bangkok. L'équipe de la Croix-Rouge suisse part également.

Demeurent à Phnom-Penh 16 délégués, tous volontaires. Désormais, la Croix-Rouge internationale est la seule institution humanitaire encore opérationnelle au Cambodge.

Les 14 et 15 avril, alors que les activités dans les camps se poursuivent, malgré le péril, les fronts ceinturant Phnom-Penh cèdent, provoquant le reflux de milliers de personnes en direction des faubourgs de la ville. Une action d'urgence (distribution de riz, d'eau et de lait) est organisée par la délégation. Celle-ci prend également en charge 110 enfants souffrant de dénutrition, dont s'occupait une autre organisation.

Création d'une zone sanitaire et de sécurité

Le 16 avril, l'issue des événements ne faisant plus guère de doute, la délégation de Phnom-Penh prend l'initiative de créer une zone sanitaire et de sécurité, en accord avec le CICR à Genève.

Une telle zone, qui ne jouit en aucune manière d'un statut d'extritorialité et ne saurait constituer un refuge pour les personnes en quête d'asile politique, est uniquement destinée à offrir un *abri temporaire contre les effets des armes*, aux blessés et malades en priorité, ainsi qu'au personnel appelé à les soigner.

Cette zone est constituée à l'hôtel *Phnom*, choisi pour les raisons suivantes : éloigné de tout objectif militaire, il est nettement séparé des bâtiments voisins et dispose de tout l'équipement nécessaire à l'accueil d'un grand nombre de personnes pendant plusieurs jours, le cas échéant. Un dispensaire médical et chirurgical y est établi.

En fin de journée, quelque 1 500 personnes trouvent refuge dans la zone. Tous les arrivants sont fouillés et les armes découvertes sont saisies.

Transmission par le CICR d'une offre de reddition

Un événement important marque les dernières 24 heures de l'activité de la délégation. Le 16 avril, le Premier ministre en exercice, M. Long Boret, approche la Croix-Rouge internationale pour transmettre aux forces révolutionnaires une proposition de cessez-le-feu suivi d'un transfert immédiat des pouvoirs.

Le CICR accepte de jouer son rôle traditionnel d'intermédiaire neutre et, sans se prononcer sur le contenu de l'offre de

reddition, il en transmet le texte à Pékin, au Prince Norodom Sihanouk, chef de l'Etat du Cambodge.

En prenant cette décision, le CICR se fonde sur les considérations suivantes :

- chaque heure qui s'écoule alourdit le bilan des victimes;
- s'il existe une chance même infime de voir les combats prendre fin rapidement, elle doit être saisie;
- le CICR ne dispose d'aucun moyen de vérifier si la transmission de l'offre de reddition peut être faite par un autre intermédiaire.

Quelques heures plus tard, le CICR reçoit, à Genève, une réponse du Prince Sihanouk qui est une fin de non-recevoir. La Croix-Rouge internationale est invitée à «cesser de s'occuper des affaires intérieures du Cambodge».

Fin de l'action du CICR au Cambodge

Au matin du 17 avril, alors que les forces révolutionnaires entrent dans Phnom-Penh, un autre millier de personnes pénètre dans la zone sanitaire et de sécurité. Cinq blessés graves y sont également admis puis, après avoir reçu les premiers soins, sont évacués sur l'hôpital *Preah Keth Mealea*. Hôpital déserté — on le constate alors — par son personnel chirurgical. Décision est prise d'y envoyer aussitôt l'équipe chirurgicale britannique, mais celle-ci ne peut franchir les barrages. Les blessés restent donc entre les mains du personnel infirmier local.

Entre 11 heures et midi, un entretien a lieu au *Phnom* entre le chef de la délégation de la Croix-Rouge internationale et un responsable des forces révolutionnaires.

En début d'après-midi, des groupes armés pénètrent dans la zone, réquisitionnent des médicaments. Un peu plus tard, le chef de la délégation et son adjoint quittent l'hôtel *Phnom* et sont conduits sous escorte au siège de la délégation, où ils doivent livrer les stocks de médicaments.

A leur retour à l'hôtel *Phnom*, ils constatent que l'évacuation de la zone est en cours, ordonnée par les forces révolutionnaires. La délégation a déjà confié à leurs familles les derniers blessés légers encore présents au *Phnom*.

Les étrangers, y compris les délégués de la Croix-Rouge internationale, trouvent asile à l'ambassade de France. Ils la quitteront une quinzaine de jours plus tard, sous escorte, pour gagner la Thaïlande.

Thaïlande

Quelques semaines avant la fin de la guerre du Cambodge, le CICR installe à Bangkok une base de soutien pour la délégation de Phnom-Penh.

Une station de radio, à l'écoute permanente sur la fréquence de la délégation de Phnom-Penh, est établie dans la capitale thaïlandaise. Les conditions de propagation entre le Cambodge

et Genève n'autorisent, en effet, une liaison qu'à certaines heures, alors qu'il est vital, dans une situation en rapide détérioration, de maintenir un contact permanent.

En collaboration avec les autorités et la Croix-Rouge thaïlandaise, le CICR, qui a regroupé en Thaïlande une partie des délégués repliés de Phnom-Penh, prépare, fin avril, à Aranyaprathet (frontière Thaïlande-Cambodge), la réception des étrangers réfugiés à l'ambassade de France à Phnom-Penh. Cette opération d'assistance s'achève le 8 mai, avec la sortie du Cambodge du deuxième et dernier convoi d'étrangers.

Dès lors, la Croix-Rouge internationale concentre ses efforts sur l'aide aux dizaines de milliers de réfugiés venus et continuant d'arriver du Cambodge, du Vietnam et du Laos.

Cette aide est prise en charge par les autorités thaïlandaises, avec le soutien financier du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), principalement. En attendant la mise sur pied du dispositif prévu par l'accord conclu entre les autorités thaïlandaises et le HCR, la Croix-Rouge internationale offre son aide à la Croix-Rouge nationale, qui conduit une opération d'assistance médicale et alimentaire d'appoint. Quelque 300 000 francs suisses sont alloués à la Société nationale jusqu'à fin 1975.

Pour leur part, les délégués du CICR visitent régulièrement les camps créés par l'administration thaïlandaise et enregistrent systématiquement les réfugiés (voir page 31). Ils apportent également une assistance directe en fournissant aux réfugiés des outils aratoires, des livres d'études et des articles de loisirs.

Situation financière de l'action Indochine à fin 1975

Les comptes de l'action conjointe CICR-LIGUE en faveur de l'Indochine sont arrêtés le 31 mars et publiés séparément.

A titre indicatif, voici quelques chiffres à fin 1975 concernant cette action:

- contributions des Gouvernements, Sociétés nationales et organisations diverses, suite aux appels des 25 mars et 3 avril: 75 millions de francs suisses, dont environ 32 millions en nature et services;
- dépenses et engagements à fin décembre: plus de 60 millions de francs suisses;
- secours acheminés en Indochine durant toute l'année 1975 (achats GOI et INDSEC + dons en nature des Gouvernements, Sociétés Nationales, CEE et divers): 77,6 millions de francs suisses.

Laos

Les prisonniers de guerre ayant été échangés en septembre et octobre 1974, l'activité de la délégation du CICR à Vientiane se cantonne essentiellement, en 1975, dans le domaine de l'assistance.

La délégation soutient notamment diverses activités de la Croix-Rouge lao et elle continue d'aider le village de *Ban Kok Van*, où des personnes déplacées ont été reclassées dès 1974.

Les changements politiques qui interviennent en cours d'année, transformant le Royaume du Laos en *République démocratique populaire lao*, n'affectent pas l'activité du CICR, lequel est depuis plusieurs années en contact avec le *Front patriotique lao (Neo Lao Hak Sat)*. Plusieurs dons de médicaments sont encore transmis à ce dernier en 1975, particulièrement durant le premier semestre.

A noter qu'entre les mois d'avril et de juin, Vientiane est devenue la plaque tournante de l'opération d'acheminement des secours à destination du Vietnam. C'est en effet de Vientiane que décollait le DC-6 de la Croix-Rouge internationale affecté au transport des secours jusqu'à la réouverture des ports maritimes de Danang et Saïgon.

Timor

Août 1975 voit le brusque éclatement d'un conflit sur une île de l'archipel indonésien, Timor. Colonie portugaise, la partie orientale de l'île devient le théâtre d'un affrontement armé opposant l'*UDT (Union démocratique de Timor)* au *Fretelin (Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor-Est)*. Les combats se concentrent surtout dans la capitale, Dili. La population civile en est la principale victime. Des centaines de personnes quittent l'île en bateau et cherchent refuge à Darwin, en Australie. D'autres fuient dans les montagnes.

Dès les premières informations signalant le conflit, le CICR entre en contact avec la Croix-Rouge australienne, qui s'organise pour accueillir les réfugiés.

Le 21 août, le Portugal demande officiellement l'aide du CICR pour évacuer les étrangers de Timor-Est. Cette démarche sera suivie d'autres, sollicitant une assistance plus étendue.

Le 28 août, le délégué régional du CICR pour l'Asie du Sud-Est, en poste à Kuala Lumpur (Malaisie), se rend à Baucau (Timor-Est) au retour d'un bref séjour à Atauro, île voisine où il s'est entretenu avec les autorités portugaises et avec le personnel médical qui avait dû quitter l'hôpital de Dili.

A Baucau — deuxième ville de Timor-Est — il rencontre M. Mousinho, un responsable de l'*UDT*, qui se déclare favorable à une intervention du CICR sur le double plan de la protection et de l'assistance, conformément aux Conventions de Genève, que l'*UDT* — affirme ce responsable — s'engage à respecter.

Le 31 août, M. Xavier do Amaral, président du *Fretelin*, et le commandant Lobato, commandant en chef des forces armées de ce mouvement, acceptent également une action du CICR.

C'est donc avec l'accord de toutes les parties que s'engage un programme d'assistance qui s'étendra jusqu'au 6 décembre 1975.

L'urgence: médecine et chirurgie

Le 1^{er} septembre déjà, l'hôpital de Dili, qui abrite alors 200 blessés et malades, est remis en activité par du personnel médical mis à la disposition du CICR par la Croix-Rouge australienne. Le même jour, une seconde équipe médicale australienne s'installe à l'hôpital de Baucau, en zone sous contrôle *UDT*.

Des médecins et infirmiers vont en outre se déplacer vers d'autres centres habités pour évaluer les besoins médicaux et donner des soins. Ce genre de mission médicale itinérante touchera les localités suivantes: Viqueque, Manatuto, Aileu, Maubisse, Same, Ainaro, Maliana, Liquica, Maubara, Suai, Ermera, Atabae, Railaco, Latefoho, Bobonaro, Lautem, Hatudo et Atsabe.

Le 4 septembre, les médecins du CICR ouvrent encore à Dili une polyclinique, qui reçoit 150 patients le premier jour. En matière de médecine et de chirurgie, les besoins les plus urgents sont ainsi satisfaits.

Sur un plan plus général, les rapports envoyés à Genève par la délégation font apparaître la situation suivante :

- 150 000 personnes environ sont, à des degrés divers, touchées par les événements;
- on compte un grand nombre de personnes déplacées, ce qui ne simplifie pas l'évaluation des besoins, ni l'assistance médicale (dispensée par les seuls douze médecins du CICR, secondés par un personnel médical autochtone qualifié);
- Timor-Est n'est plus approvisionné en denrées alimentaires comme précédemment et des carences apparaissent, qui n'atteignent toutefois pas un seuil alarmant (le CICR fait face à des besoins locaux, mais les distributions de secours alimentaires restent limitées);
- si Dili a matériellement peu souffert des affrontements, les destructions sont plus importantes dans certains villages de l'intérieur; des familles ont ainsi tout perdu.

Timor-Ouest: réfugiés en grand nombre

Mais l'attention du CICR ne se porte pas uniquement sur Timor-Est. A l'ouest, dans la partie indonésienne, des milliers de réfugiés affluent. Ils sont pris en charge par la Croix-Rouge indonésienne, qui sera bientôt épaulée par un comité élargi englobant le Ministère indonésien de la Santé, l'Armée du Salut, l'*UNICEF* et les Eglises.

Un mois après l'éclatement du conflit, les estimations fixent le nombre de réfugiés à 40 000.

Entre le 19 et le 26 septembre, un délégué du CICR a la possibilité de visiter quelques camps installés à proximité de la

frontière séparant le Timor portugais et le Timor indonésien. Il peut ainsi mesurer l'ampleur des besoins.

Au vu de son rapport, le CICR décide de soutenir les efforts de la Croix-Rouge indonésienne, avec laquelle il est en contact depuis plusieurs semaines. Il va prendre en charge le financement d'un programme spécifique: assistance médicale, achat de textiles, contribution à la formation de bénévoles pour le travail dans les camps. Un budget spécial est établi, d'un montant de 825 000 francs suisses. Un appel de fonds est lancé à divers Gouvernements et Sociétés nationales pour couvrir ce budget.

Dans un premier temps, 7 tonnes de lait en poudre et 45 000 livres d'aliments pour bébés (les enfants sont nombreux parmi les réfugiés à Timor-Ouest) arrivent en Indonésie. Le CICR vire une première somme de 100 000 francs suisses à la Société nationale. A fin novembre, la Croix-Rouge indonésienne aura reçu au total 300 000 francs suisses en espèces.

Activités conventionnelles à Timor-Est: rapide développement

Le CICR est donc présent à Timor-Est dès le 28 août. Le délégué régional qui prend la tête de la délégation est rejoint par trois délégués suisses, ainsi que par un administrateur et opérateur-radio australien.

Une base d'appui est simultanément créée à Darwin, en Australie, avec le concours de la Croix-Rouge australienne. Cette dernière obtient du gouvernement de son pays la mise à disposition du CICR d'un avion portant l'emblème de la Croix-Rouge. Une liaison radio est établie entre Dili et Darwin.

Les activités conventionnelles se développent rapidement: visites de prisonniers, échange de messages Croix-Rouge, enregistrement des disparitions, recherches (voir page 31), secours, etc.

Le CICR obtient l'autorisation du *Fretelin* de visiter librement tous les lieux de détention que contrôle ce mouvement. Deux jours après son arrivée à Timor-Est, le chef de délégation a déjà visité à trois reprises une centaine de prisonniers *UDT* au mains du *Fretelin*. A Baucau, il obtient les mêmes facilités de l'*UDT*.

Entre le 2 septembre et le 15 octobre, les délégués du CICR — en général accompagnés d'un médecin — visitent une quinzaine de lieux de détention, abritant au total 1 500 prisonniers. Du 15 octobre au 15 novembre, 33 visites sont faites dans 18 lieux de détention abritant 1 546 prisonniers. Le CICR organise le transfert à l'hôpital de Dili des prisonniers blessés nécessitant des soins intensifs.

Les ultimes visites ont lieu les 5 et 6 décembre à Dili, où quelque 680 personnes (soldats *UDT* et *Apodeti*¹ principalement) sont encore détenues par le *Fretelin*.

Au cours de ces visites, les délégués distribuent des secours, consistant essentiellement en couvertures, vêtements et sous-vêtements, articles de toilette et cigarettes.

Des secours sont également remis aux civils les plus directement touchés par les événements, mais les besoins sont relativement limités.

¹ Association populaire et démocratique de Timor.

Du 2 septembre au 15 novembre, les délégués distribuent 1 900 kg de lait en poudre, 7 870 boîtes d'aliment pour nourrissons, 14 tonnes de riz, plusieurs centaines de pièces de vêtements (principalement destinés à des orphelinats).

Le cas des soldats portugais prisonniers

Au début des affrontements à Timor-Est, des soldats portugais sont faits prisonniers par l'*UDT* et le *Fretelin*.

Le 9 septembre, 28 soldats portugais prisonniers du *Fretelin* sont libérés par ce mouvement sous les auspices du CICR, qui les transporte de Dili à Darwin le lendemain.

Pour sa part, l'*UDT* détient 23 soldats portugais. Un délégué du CICR les rencontre fortuitement, entre le 22 et le 24 septembre, à Atapupu (Timor indonésien). Malgré plusieurs démarches, le CICR n'obtiendra pas l'autorisation de les visiter. En outre, le contact avec les responsables des factions opposées au *Fretelin* est interrompu.

Renversement de situation

A fin novembre, la situation générale évolue brusquement, caractérisée par un renversement de la situation militaire.

Le 28 novembre, le *Fretelin* déclare unilatéralement l'indépendance de Timor-Est. Le lendemain, quatre autres factions politiques (*UDT*, *Apodeti*, *Kota*¹, *Trabalhista*²) proclament le rattachement du territoire à l'Indonésie. Quant au Portugal, il réaffirme sa souveraineté sur sa possession.

De diverses sources, annonce est faite d'une imminente offensive militaire en direction de Dili.

En accord avec le siège à Genève, la délégation prend des mesures dictées par la prudence : l'action humanitaire se poursuit, mais les délégués et médecins quitteront Dili chaque soir pour passer la nuit sur l'île d'Atauro, d'où ils rejoindront la capitale le lendemain.

L'offensive annoncée a lieu dans la nuit du 6 au 7 décembre, rendant impossible le retour à Dili de l'avion du CICR. Médecins et délégués se replient trois jours plus tard sur Darwin, prêts à reprendre leur mission à tout moment.

Dès le 7 décembre, le CICR multiplie les démarches, à Djakarta, à Genève et à New York (Nations Unies). Son objectif est d'obtenir des parties au conflit l'autorisation de retourner à Timor-Est pour poursuivre l'action humanitaire interrompue par les événements. Mais la fin de l'année arrive sans que la mission ait pu reprendre.

¹ KOTA : Klubur Oan Timor Aswain.

² Trabalhista : parti travailliste.

Sous-continent asiatique

La délégation régionale en Inde et les délégations au Bangladesh et au Pakistan se sont encore activement occupées, en 1975, des séquelles du conflit de 1971.

On sait qu'à la suite d'accords intervenus à Delhi les 28 août 1973 et 8 avril 1974, les Gouvernements des trois pays du sous-continent asiatique avaient demandé à la Confédération suisse, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et au CICR de se charger des transferts de population dont ils étaient convenus. En 1974, tous les prisonniers de guerre et internés civils ont ainsi pu regagner leur patrie, tandis qu'un grand nombre de civils étaient transportés dans le pays de leur choix.

Subsistaient deux problèmes à fin 1974 : 1) les cas des personnes qui, ayant reçu les autorisations nécessaires pour émigrer, n'avaient pu prendre le départ avant la fin des transferts, en juillet 1974; 2) les cas des « non locaux » au Bangladesh ayant reçu une réponse négative à leur demande de transfert au Pakistan.

Pour les personnes de la première catégorie, des solutions ont été trouvées et 212 personnes appartenant aux minorités non Bengaliennes ont été autorisées, en 1975, à quitter le Bangladesh pour le Pakistan, sur une base individuelle, munies de documents de voyage fournis par l'Agence centrale de recherches.

Pour les autres, le CICR a eu à s'occuper des recours formés par ceux qui, estimant appartenir à l'une des catégories autorisées à émigrer par les Accords de Delhi, n'acceptaient pas la décision négative du Pakistan.

Ces recours ont continué d'affluer à la délégation de Dacca, qui les a acceptés jusqu'au printemps et les a transmis aux autorités pakistanaises.

Par la suite, la délégation a eu pour tâche de renseigner les candidats à l'émigration sur le sort réservé par le Pakistan à leur recours et constituer les dossiers et documents de voyage nécessaires à ceux qui avaient obtenu l'autorisation attendue.

A la demande du Gouvernement pakistanais, la délégation a également dû clarifier certains cas douteux, tâche qui impliquait parfois des recherches à l'intérieur du pays pour retrouver les intéressés.

Depuis le début de ces opérations de transferts, les délégations de Dacca et d'Islamabad ont transmis environ 30 000 recours aux autorités pakistanaises, concernant au total quelque 200 000 personnes.

A fin 1975, le nombre de personnes encore candidates au rapatriement était estimé à 15 000.

Enfin, toujours dans le cadre des séquelles du conflit, le CICR a rapatrié 53 Pakistanais qui avaient traversé illégalement la frontière de l'Inde après les hostilités de 1971. Parmi ces rapatriés, 42 étaient détenus dans les prisons de l'Inde, où le CICR les avait visités.

Deux autres Pakistanais, détenus dans les prisons indiennes dès avant les hostilités, ont été rapatriés par l'ambassade de Suisse en collaboration avec le CICR.